

A S S E M B L É E N A T I O N A L E

X V I ^e L É G I S L A T U R E

Compte rendu

Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République

- Examen, en application de l'article 88 du Règlement, des amendements au projet de loi visant à renforcer la lutte contre les dérives sectaires et à améliorer l'accompagnement des victimes (n° 2308) (Mme Brigitte Liso, rapporteure). 2

Mardi

19 mars 2024

Séance de 21 heures 15

Compte rendu n° 60

SESSION ORDINAIRE DE 2023-2024

**Présidence
de Mme Brigitte Liso,
*Présidente d'âge***



La séance est ouverte à 21 heures 20.

Présidence de Mme Brigitte Liso, présidente d'âge.

La Commission examine, en application de l'article 88 du Règlement, les amendements au projet de loi visant à renforcer la lutte contre les dérives sectaires et à améliorer l'accompagnement des victimes (n° 2308) (Mme Brigitte Liso, rapporteure).

Le tableau ci-dessous récapitule les décisions de la Commission :

Article	Amendement	Auteur	Groupe	Sort
4 A	62	Mme RIST Stéphanie	Renaissance	Accepté
4	63	Mme LISO Brigitte	Renaissance	Accepté
4	64	Mme LISO Brigitte	Renaissance	Accepté
4	65	Mme LISO Brigitte	Renaissance	Accepté
4	66	Mme LISO Brigitte	Renaissance	Accepté

Tous les autres amendements qui n'ont pas été examinés lors de la réunion tenue en application de l'article 86 du Règlement ont été repoussés.

La séance est levée à 21 heures 25.



Membres présents ou excusés

Présente. - Mme Brigitte Liso

Excusés. - M. Éric Ciotti, M. Philippe Dunoyer, M. Yoann Gillet, M. Sacha Houlié, Mme Élodie Jacquier-Laforge, M. Mansour Kamardine, Mme Emeline K/Bidi, Mme Naïma Moutchou, Mme Danièle Obono, M. Rémy Rebeyrotte, M. Davy Rimane, M. Jean Terlier